

Pour vous, salariés,
entreprises, fondations,

Un engagement solidaire

Une autre forme de mécénat
qui, grâce à vous, nous permet d'encore
mieux **accueillir et accompagner**
les personnes en précarité



DES INTÉRÊTS CROISÉS

au bénéfice
des personnes
en précarité

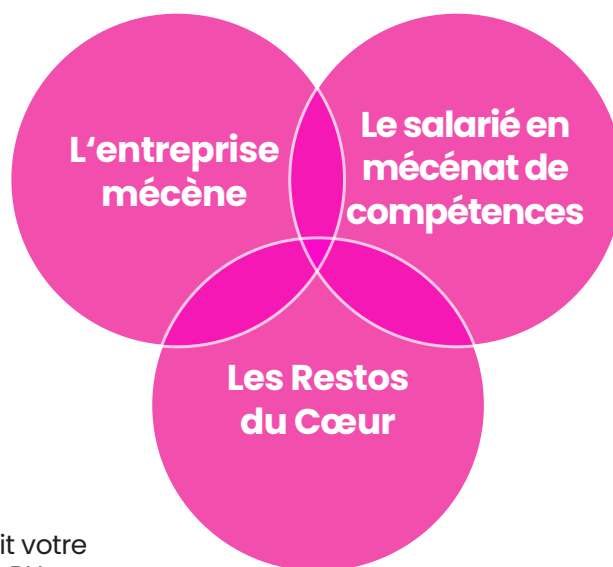


Pour l'entreprise

Une action à impact qui nourrit votre stratégie RSE et votre politique RH, une valorisation de votre image, un renforcement de votre ancrage territorial, une opportunité de défiscalisation (60% du salaire chargé de votre salarié).

Pour les 111 associations des Restos du Cœur

Un apport de compétences nécessaires à notre mission, une diversification des modes d'engagement, un renforcement de nos relations avec les entreprises sur un territoire.



Pour le salarié

Une participation à un projet porteur de sens, une réponse au besoin d'engagement social, une valorisation de ses compétences, une respiration au milieu de sa carrière ou une gestion en douceur de son départ à la retraite.

L'essentiel



- ➔ **Un cadre juridique matérialisé par une convention simple**, tripartite ou bipartite, qui permet de contractualiser notre relation sur le contenu de la mission, la durée de la convention (de 3 mois jusqu'à un maximum de 3 ans), le rythme du mécénat (de 1 jour par semaine jusqu'à un temps plein), le lieu d'exécution de la mission, nos engagements réciproques, etc.
- ➔ **Une grande diversité de postes possibles**
A titre d'exemples : ressources humaines, recherche de financements, organisation d'événements, informatique et téléphonie, approvisionnement, logistique, formation, développement des dons...
- ➔ **Une personne qui reste salariée de son entreprise** (maintien du statut d'employeur, contrat de travail, rémunération, droits sociaux, responsabilité hiérarchique...) mais qui est accompagnée opérationnellement dans les conditions d'exécution de sa mission par un management de proximité aux Restos du Cœur.
- ➔ **Un dispositif fiscal incitatif 60% de crédit d'impôts**
Le mécénat de compétences donne droit à une réduction d'impôt sur les bénéfices de l'entreprise mécène à hauteur de 60% du salaire brut chargé de son salarié dans la limite de 0.5% du CA HT, report sur les 5 exercices suivants. Les Restos du Cœur fournissent annuellement un reçu de don à l'entreprise mécène sur la base de la valorisation donnée par l'entreprise.

COMMENT ? FAIRE

Une démarche facile
à mettre en place

1

Vous proposez un salarié volontaire selon vos critères de durée, de temps de travail, de statut...

3

Nous signons une convention bipartite (entreprise / Restos du Cœur) ou tripartite (entreprise / Restos du Cœur / salarié).

5

L'équipe nationale des Restos du Cœur dédiée au mécénat de compétences peut vous accompagner sur toutes les étapes de ce processus.

2

Nous proposons, partout en France, un poste adapté ou adaptable à ces critères et aux souhaits du salarié.

4

Vous avez un contact Restos du Cœur au plus près de votre entreprise pour rédiger et signer la convention (111 associations départementales).

6

Nous nous adaptons à votre besoin de suivi et vous envoyons votre reçu de don pour bénéficier de votre crédit d'impôts.

Ce qu'il faut retenir



Le Mécénat de Compétences est une forme particulière de mécénat apparentée au mécénat en nature. Une entreprise employeur met temporairement à disposition les compétences d'un salarié volontaire, sur son temps de travail, au profit d'un projet d'intérêt général.



Une initiative pour toutes les entreprises

toutes les entreprises et fondations, de toutes tailles, sont concernées.



Une mise en œuvre simple et flexible

une relation contractualisée par une convention simple, d'une durée de 3 mois à 3 ans, pour un engagement de 1 à 5 jours par semaine, sans changement de statut pour le salarié qui reste rattaché à son entreprise mais passe sous la responsabilité opérationnelle des Restos du Cœur sur son temps de mécénat.



Un dispositif fiscal incitatif

un crédit d'impôts équivalent à 60% du salaire chargé des employés concernés, reportable jusqu'à 5 ans.



Un moyen d'engagement pour le salarié

les missions proposées par les Restos du Cœur touchent à des domaines très variés, avec des rythmes d'engagement flexibles, à tous niveaux de responsabilité.

POUR EN SAVOIR PLUS

SCANNEZ LE QR CODE
POUR VOIR NOS
ANNONCES EN LIGNE



on compte sur vous.
Cherhe



VOTRE CONTACT DIRECT

Nom

Téléphone

Mail

CONTACT AVEC LA CELLULE NATIONALE DÉDIÉE AU MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

Les Restos du Cœur
Cellule Mécénat de Compétences
42 rue de Clichy - Paris 75009

06 59 41 48 07

mecenat.de.compences@restosducoeur.org

NOS OFFRES DE MISSIONS EN MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES

restosducoeur.org/offres-de-mecenat-de-competences/

